

CCCBPI/CPTNB

Groupe de travail mixte sur le processus d'élaboration et d'examen des codes modèles

Compte rendu de la troisième réunion
8 et 9 décembre 1997
Montréal (Québec)

Membres présents :

Président : Bruce Clemmensen
Ann Boroah
Mike Dwyer
Chris Fillingham
Serge Goulet
Tom Makey
Rick McCullough
Dick Miller
Fred Nicholson

Ross Rettie
Jack Robertson
Ted Ross
Chris Tye

Personnel de l'IRC :
John Berndt
Richard Desserud

Invités :

Laurent Ricard - Ville de Montréal
Antoine Tabet - Ordre des ingénieurs du
Québec
Christian Leblanc - Ordre des technologues
professionnels du
Québec
Jean-Yves Marois - Ordre des technologues
professionnels du
Québec
Laurent G. Jetté - Ordre des architectes du
Québec

COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME RÉUNION

Le compte rendu de la deuxième réunion a été approuvé après quelques modifications.
(La nouvelle version est affichée sur le site Internet du Groupe de travail, dans les deux
langues officielles).

EXPOSÉS DES INVITÉS

Deux invités se sont adressés au Groupe de travail.

Laurent Ricard, Ville de Montréal (le texte intégral de son exposé est reproduit à l'annexe A).

Antoine Tabet, Ordre des ingénieurs du Québec (le texte intégral de son exposé est reproduit à l'annexe B).

Les commentaires et les recommandations faites par ces orateurs seront étudiés en détail au cours de la prochaine réunion du Groupe de travail.

COMMUNIQUÉ

On a signalé qu'il serait difficile d'utiliser le papier portant l'en-tête CCCBPI/CPTNB pour publier le communiqué. On a donc convenu d'utiliser à la place le papier portant l'en-tête CCCBPI.

TABLEAUX COMPARATIFS DES SYSTÈMES D'ÉLABORATION ET D'EXAMEN DES CODES

Le Groupe de travail a examiné les tableaux présentant les différences entre les systèmes d'élaboration des codes du bâtiment, de prévention des incendies et de plomberie utilisés par les différentes provinces, les territoires et la CCCBPI.

On a convenu d'inclure également les systèmes exploités par les villes de Montréal et de Vancouver qui, en vertu de leur charte respective, ne sont pas tenues d'observer les codes provinciaux. On a aussi convenu d'ajouter dans les tableaux des renseignements sur la capacité ou la décision des provinces et des territoires d'adopter, pendant le cycle d'examen des codes, des versions provisoires révisées, qu'il s'agisse d'exigences remaniées des codes de prévention des incendies ou de versions officiellement approuvées par le CCMC.

Les tableaux ont été complétés dans la mesure du possible. Toutefois, on essaiera d'obtenir les données manquantes avant la prochaine réunion.

Les tableaux à parachever sont reproduits à l'annexe C.

OPTIONS ET OCCASIONS EXPLOITABLES

Le Groupe de travail s'est penché sur les questions de désignation et d'évaluation de modèles et de choix possibles pour un nouveau système d'élaboration des codes.

Le document rédigé par Chris Tye (présenté à l'annexe D) a servi d'amorce aux discussions. Les points suivants reflètent les idées et les concepts qui méritent d'être approfondis. Il ne s'agit pas de recommandations ni d'éléments appuyés de quelque façon que ce soit par le Groupe de travail.

- Puisqu'ils sont des intervenants dans le processus d'élaboration, les provinces et les territoires pourraient servir de point d'accès au système. Cela contribuerait à effacer

l'image du processus à « contrôle descendant » que l'on a et à renforcer le sens « d'appartenance » des provinces et des territoires.

- Les provinces et les territoires pourraient servir de centres de réception des modifications proposées aux « codes modèles principaux ». Les modifications, à l'exception de celles qui ne s'appliquent qu'à des aspects régionaux particuliers, seraient ensuite directement acheminées vers le système national.
- Une solution possible consisterait à confier aux provinces et aux territoires l'examen des aspects techniques et économiques des propositions. Ces derniers transféreraient après coup les propositions au système national en recommandant leur acceptation, leur rejet ou leur modification, selon le cas.
- Il sera nécessaire que les parties concernées comprennent bien le processus national de révision et en fassent partie. On croit que certains politiciens des provinces et des territoires préféreraient confier les aspects techniques des codes à des tiers s'ils avaient l'assurance que cela comblerait leurs besoins en ce qui a trait à la qualité technique, à la responsabilisation, aux analyses des impacts économiques ainsi qu'à l'engagement et aux décisions des parties concernées. Ces dernières seront particulièrement intéressées de connaître la façon dont les questions controversées sont traitées.
- Les provinces et les territoires ont besoin de participer au processus décisionnel final. Le système adopté par le Comité des codes du bâtiment australiens, lequel remet le contrôle aux organismes de réglementation, a été proposé comme modèle éventuel. On pourrait également s'assurer l'engagement du CPTNB, dans sa forme actuelle ou restructurée.
- Il pourrait s'avérer profitable d'étudier le système de la CSA qui jumelle des comités de réglementation et les comités sur les codes de l'électricité et du gaz et qui exige que toutes les modifications soient approuvées par ces comités, en plus des groupes techniques.
- Seuls les codes modèles principaux convenus pourraient être soumis au processus national. D'ailleurs ces codes devraient être modifiés le moins possible. Toutefois, on pourrait prévoir une disposition autorisant les administrations qui adoptent les codes à y apporter des modifications et des ajouts. En Australie, par exemple, les États regroupent les modifications et les ajouts au code du bâtiment de base dans une série d'annexes.
- Il devrait y avoir des processus d'examen par le public et de mise à jour coordonnés et continus au lieu d'un ou de deux grands programmes de consultations publiques intimidantes. On a vu dans le passé des modifications importantes apportées en toute hâte à cause des contraintes de temps imposées par le cycle de production des codes lui-même. Des programmes de moins grande envergure amélioreraient probablement le niveau et la qualité du processus d'examen. Par contre, on doit trouver un équilibre entre les avantages d'un processus d'examen continu et les coûts des modifications. Quoiqu'il en soit, on devrait quand même placer l'adoption des mesures qui résulteraient d'un processus continu à l'intérieur du calendrier

établi par les organismes concernés.

- Le système national ne traiterai probablement pas les questions d'ordre « administratif », politique ou décisionnel (p. ex., le degré d'accessibilité). Il serait souhaitable de créer un processus distinct à l'échelle nationale pour aborder ces sujets.
- On doit examiner de plus près le partage des coûts.
- Le système doit favoriser la pleine participation des parties intéressées des deux collectivités linguistiques officielles.
- Le système doit garantir la compatibilité avec les codes axés sur les objectifs (c.-à-d. mettre l'accent sur la recherche de solutions acceptables).

Il a été convenu que l'IRC préparerait des modèles fictifs de processus d'élaboration pour la prochaine réunion.

PROGRAMMATION ET CALENDRIER

On a proposé de tenir une réunion des sous-ministres responsables des règlements de la construction en novembre 1998. Les recommandations du Groupe de travail constitueront un des deux principaux points de l'ordre du jour (l'autre étant les codes axés sur les objectifs). Puisque le Groupe de travail tiendra sa dernière réunion en septembre, il sera difficile d'obtenir l'appui de la CCCBPI et du CPTNB pour les recommandations avant la réunion des sous-ministres.

La prochaine réunion du CPTNB aura lieu en mai 1998. La réunion suivante se tiendra immédiatement avant la réunion des sous-ministres.

La prochaine réunion de la CCCBPI aura lieu en mars 1998.

On pourrait aussi organiser une réunion commune CCCBPI/CPTNB avant la réunion des sous-ministres. On demandera aux deux groupes concernés de se prononcer sur ce point.

On n'a pas jugé appropriée la proposition d'inviter aussi les sous-ministres responsables des services d'incendie par crainte de déplacer le centre d'intérêt et d'allonger l'ordre du jour.

La question de la programmation sera examinée plus en détail à la prochaine réunion du Groupe de travail.

PROCHAINES RÉUNIONS

La prochaine réunion aura lieu les 1 et 2 février à Toronto. Les endroits des autres réunions sont indiqués dans le communiqué. Autant que possible, les réunions auront lieu les dimanches et les lundis et se termineront habituellement à 15 h le second jour.